



Règlement du challenge vélo 2019 Mountain Collection

Article 1

Maurienne Tourisme (et ses partenaires), association loi 1901, dont le siège social est situé Avenue d'Italie 73300 St Jean de Maurienne, représenté par son président Monsieur Patrick Provost, organise un challenge à vélo gratuit sans obligation d'achat dénommé le « Mountain Collection », du 23/06/2019 au 29/08/2019.

Article 2

Ce challenge est ouvert à toute personne physique à vélo domiciliée en France Métropolitaine à l'exclusion :

1. des mineurs (sauf autorisation parentale écrite)
2. de l'ensemble du personnel de Maurienne Tourisme

Article 3

Éléments du challenge Mountain Collection:

- Une carte collector, imprimée en format CB pliée en trois comprenant des cases représentatives de chaque montée aura un numéro unique délivré par Maurienne Tourisme au sommet d'une montée (quelle que soit la date). Le challenger devra ensuite conserver sa carte collector et la présenter au sommet de chaque montée effectuée pour obtenir sa vignette.
- pour chaque montée effectuée une vignette sera collée sur la carte à la date correspondante
- cette carte sera disponible sur demande à l'arrivée de chaque montée. Elle sera également disponible chez les partenaires du challenge (organisateur ou co-organisateur des montées) ainsi que dans des bureaux de tourisme.
- Une affiche format A3 et un flyer format A5 seront distribués pour informer toutes personnes qui souhaitent participer au challenge Mountain Collection. Ces supports de communication seront distribués via les partenaires des montées et via le réseau d'acteurs de Maurienne Tourisme. Ces supports renvoient vers une page web dédiée au challenge Mountain Collection.

www.mountain-collection.com

Article 4

Ce challenge se déroule de la manière suivante:

Il s'agit de montées sur route réservées aux cyclistes (quel que soit le niveau) sur un créneau horaire précis le matin. A chaque montée que vous effectuez à vélo, une vignette correspondant à la montée vous sera remise au sommet de celle-ci sur votre carte collector.

Lors de votre première participation, un formulaire sera à remplir (pour obtenir et/ou valider la carte collector) avec vos : nom, prénom, code postal et adresse e-mail. Ultérieurement il suffira de présenter votre carte à l'arrivée de chaque montée.

Maurienne Tourisme et ses partenaires ne sont pas responsables d'incidents ou d'accidents survenus :

- lors de l'ascension sur route fermée et le retour
- en-dehors des créneaux horaires réservés aux montées
- en-dehors des itinéraires prévus pour le challenge

Chaque participant s'engage à respecter autrui sur le parcours et à limiter la prise de risques au maximum sur la descente (le retour)

Objectif du challenge Mountain Collection : faire entre 3 et 8 montées ou faire 9 montées et + sur la période définie (entre le 23/06/2019 et le 29/08/2019)

Liste des montées avec créneaux horaires :

23/06 : col de l'iseran (ou L'Isérane)

Lieu et heure de départ : devant l'Office de Tourisme de Bonneval sur Arc à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

27/06 : Lacets de Montvernier & col du Chaussy

Lieu et heure de départ : devant la mairie de Pontamafrey (La Tour en Maurienne) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

01/07 : col du Mollard

Lieu et heure de départ : Parking de la Combe des Moulins à Saint Jean de Maurienne à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

02/07 : col de la Croix de Fer (ou Oisans cols series)

Lieu et heure de départ : à la sortie du village de St Sorlin d'Arves à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

02/07 : col du Glandon (ou Oisans cols series)

Lieu et heure de départ : à la sortie du village de St Colomban des Villards (Hameau la Chal) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

06/07 : Col du Grand Cucheron

Lieu et heure de départ : devant la salle des fêtes du hameau Les Champs à Saint Alban d'Hurtières à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

07/07 : montée de Plan du Lac

Lieu et heure de départ : devant l'Office de Tourisme de Val Cenis Termignon à 9H30

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 14H00

11/07 : Col du Sapey

Lieu et heure de départ : devant la salle polyvalente d'Hermillon (La Tour en Maurienne) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

16/07 : Col du Mont-Cenis

Lieu et heure de départ : devant l'Office de Tourisme à Val Cenis Lanslebourg à 9H30 (route fermée à partir du croisement avec la D115 – 1^{ère} épingle)

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 11H00

18/07 : Montée du Lac de la Grande Léchère

Lieu et heure de départ : sur le parking à côté de la Mairie de Notre Dame du Cruet à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

28/07 : Montée de Valmeinier 1800

Lieu et heure de départ : au croisement de Valmeinier (sur la D902 en direction de Valloire) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

01/08 : Col de la Madeleine

Lieu et heure de départ : à la sortie de St François Longchamp 1650, après l'hôtel « La Pérelle » à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

07/08 : Montée de Valfréjus

Lieu et heure de départ : à la croisée des routes entre le Tunnel du Fréjus et Valfréjus à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

08/08 : Montée de Moncenisio (en Italie)

Lieu et heure de départ : de la Piazza San Benedetto à Novalesa (Italie) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

11/08 : Montée d'Orelle - VTT recommandé

Lieu et heure de départ : Hameau de Bonvillard à Orelle à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

13/08 : Col de Sarenne (Oisans)

Lieu et heure de départ : Hameau Le Perron (3.8 km après Clavans le Bas) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

14/08 : Col d'Albanne

Lieu et heure de départ : Hameau Le Bochet (Montricher Albanne) à 9H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 12H00

29/08 col du Galibier (ou Le Galibier aux vélos)

Lieu et heure de départ : hameau de Plan Lachat (après Valloire) à 8H00

Réouverture de la route aux véhicules motorisés : 11H00

Toutes ces montées se feront sous réserves des conditions météorologiques (cf. site web quelques jours avant chaque montée).

Gains dans le cadre du challenge Mountain Collection :

Rappel : il s'agit d'effectuer entre 3 et 8 montées ou 9 montées et + sur la période préétablie dans le cadre du challenge. La montée d'Orelle est recommandée en VTT ou gravel . Maurienne Tourisme et ses partenaires ne seront responsables en aucun cas si le matériel utilisé est abîmé.

En fonction du nombre de montées effectuées, des lots sont à remporter par tirage au sort parmi les challenger qui auront fait entre 3 et 8 montées et 9 montées et+ durant la période.

Pour prétendre au tirage au sort / il faut avoir fait entre et 8 montées ou 9 montées et + sur la période et remettre sa carte collector pour preuve à Maurienne Tourisme (soit en main propre soit en la scannant et en l'envoyant par mail) avant le 10 septembre 2019.

Le 11 septembre 2019 via l'application « DCODE.FR »: 10 gagnants parmi les participants seront tirés au sort pour ceux qui auront fait entre 3 et 8 montées / 5 gagnants seront tirés au sort parmi ceux qui auront fait 9 montées et +.

La remise des lots suite au tirage au sort aura lieu le 26 septembre 2019 lors de la soirée spéciale « remise des prix » (sur invitation). Si des gagnants ne sont pas présents à cette soirée, ils devront envoyer un courrier à Maurienne Tourisme pour expliquer qu'ils ne pourront venir à la soirée du 26 septembre 2019. Le lot sera alors stocké à Maurienne Tourisme et le gagnant devra venir le retirer à Maurienne Tourisme avant le 20 avril 2020. Le lot sera remis au gagnant sur présentation d'une pièce d'identité. Si c'est un tiers pour le compte du gagnant, il devra avoir en sa possession une procuration de la part du gagnant. Tout lot non retiré sera réputé perdu après la date précisée ci-dessus.

Article 5

La participation est limitée à une carte collector par personne (même nom, même e-mail), remise avant le 10 septembre 2019 dans les conditions du règlement de l'article 4.

Article 6

Tout formulaire d'engagement et carte illisibles, raturés ou incorrectement remplis ainsi que toute carte ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 4 du présent règlement seront réputés nuls. Il en sera de même en cas de pluralité de carte au nom et adresse de la même personne. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle.

Article 7

Les gagnants du jeu seront désignés par tirage au sort via l'application numérique « DCODE.fr » en présence de membres de Maurienne Tourisme et de ses partenaires.

Principe : tirage au sort de 15 cartes « collector » au total parmi les challenger. (10 parmi les participants seront tirés au sort pour ceux qui auront fait entre 3 et 8 montées / 5 gagnants seront tirés au sort parmi ceux qui auront fait 9 montées et +).

Article 8

La liste des lots sera disponible ultérieurement.

La valeur globale des lots tous confondus représente un montant de 8000€.

Article 9

Le règlement du challenge Mountain Collection est consultable et téléchargeable sur notre Site internet www.mountain-collection.com ainsi qu'au sommet de chaque montée sur place.

Article 10

Les gagnants seront avertis par mail. Les lots seront remis au gagnant, sur présentation d'une pièce d'identité, le jeudi 26 septembre 2019 à partir de 18H00 – à St Jean de Maurienne (lieu précisé sur l'invitation). En cas d'absence à la remise des lots, les gagnants pourront donner une procuration à un tiers de leur choix en mettant une copie de leur pièce d'identité. Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale des lots.

Article 11

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent challenge en s'adressant à Maurienne Tourisme, représentée Maurienne.

Article 12

Lors des différents événements composant le challenge, ainsi qu'à la soirée de remise des prix, Maurienne Tourisme et ses partenaires sont susceptibles de prendre des photos.

Le participant autorise de facto l'Organisateur (ou co-organisateur) à représenter et reproduire ce contenu de manière GRATUITE dans le cadre de la promotion de la Maurienne et reconnaît qu'aucune rémunération, contrepartie financière ou indemnisation de quelque nature que ce soit, forfaitaire ou proportionnelle, numéraire ou en nature, ne sera due par l'Organisateur ou ses Partenaires au Joueur ou à quiconque (coauteur, sociétés d'auteur, organisation de gestion collective de droits de propriété intellectuelle etc.) relativement à la représentation et à la reproduction du contenu.

Les photos pourront être également utilisées sur les pages Facebook de Maurienne Tourisme et de ses partenaires (adhérents à l'association).

Article 13 Maurienne Tourisme et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le challenge Mountain Collection devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au challenge Mountain Collection implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 15 – Protection des données

Maurienne Tourisme pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants dans le cadre du challenge Mountain Collection, sans contrepartie financière.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Maurienne Tourisme dans une finalité :

* de gestion du challenge

* d'envoi de newsletters d'information touristique et de propositions d'offres commerciales le cas échéant

Elles sont conservées pendant deux ans et sont destinées à Maurienne Tourisme et ses partenaires du challenge cf. Article 16 . Ces données ne seront pas envoyées hors Union Européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant directement Maurienne Tourisme (info@maurienne-tourisme.com) ou en vous désabonnant via le lien en bas de page des courriers électroniques envoyés.

Article 16 – ANNEXE

Liste des partenaires de Maurienne Tourisme dans la cadre de ce challenge Mountain Collection :

Communes de : St Sorlin d'Arves, St Colomban des Villards, Val Cenis, Bonneval sur Arc, St François Longchamp, St Alban d'Hurtières, Valloire, Valmeinier, Novalesa, Moncenisio, Orelle, St Jean de Maurienne, Albiez, Modane, La Tour en Maurienne, Notre Dame du Cruet, Val Cenis, Montvernier, Montricher Albanne

Autres partenaires :

Goélia, *Offices de Tourisme* : Haute Maurienne Vanoise, Valloire, Valmeinier, Orelle, Turismo Torino, St Sorlin d'Arves, Vallée des Villards, St François Longchamp, Porte de Maurienne, St Jean de Maurienne, Oisans cols series, ESF de Maurienne, STOR, Vélo Minute, D-Vélos, , Opinel, le Grand Filon, etc....

Liste non exhaustive.